

TARIFS 2008

Salle de réunions	1 soirée		88,00	
	Cautionnement		211,00	obligatoire
	Assurance	Obligatoire		Fournir attestation
		DORDIVES	EXTERIEURS	
Salle des fêtes	Samedi midi ou dimanche midi	310.00	465.00	
	Samedi midi et soir Ou Dimanche midi et soir	482.00	714.00	
	Samedi soir et dimanche	585.00	860.00	
	Samedi soir ou Dimanche soir	411.00	593.00	
	Vin d'honneur	137.00	241.00	
	Cautionnement	500.00	500.00	obligatoire
	Assurance	Obligatoire		Fournir attestation
		Associations dordivoises	autres	
Nappes rondes	Forfait	17.00	33.00	Rendues PROPRES repassées et pliées
FOIRE EXPOSITION				
	Intérieur 2,50mx3m	L'emplacement ou le stand	57,00	
	Intérieur angle d°		125,00	
	Extérieur	10 véhicules maximum	74,00	
	Extérieur	Le Manège	55,00	+ électricité et branchement à sa charge
	Annexes (glaces...)	L'emplacement	16,00	En extérieur
	Autres exposants	Le mètre linéaire	5,00	En extérieur
Marché hebdomadaire	Abonné	Paiement au mois	0,86	Le mètre linéaire
	Volant	Paiement le jour-même	1,03	Le mètre linéaire
TERRASSES	Redevance occupation domaine public	85 avenue de Paris	748.00	annuelle
Camion outillage			109.00	Par passage
Pizza Poulets rôtis etc.	Place des écoles ou parking Pasteur	2 soirées/semaine	175.00	Par mois
		1 soirée/semaine	111.00	Par mois

Fête foraine	FORFAIT			
	Petites boutiques	Moins de 5 mètres	38.00	
	Boutiques et manèges enfantins	Supérieurs à 5 mètres	57.00	
	Grands manèges		75.00	
	Scooter		283.00	
	Pénalité en cas de non respect des dispositions prises pendant le feu d'artifice		66.00	Selon règlement de la fête
	Astreinte		188.00	Au delà de la durée du séjour autorisé
CIMETIERE	CONCESSIONS			
		Perpétuelles	505.00	2 m ²
		Perpétuelles	1.298.00	double
		50 ans	160.00	
		30 ans	83.00	
		15 ans	33.00	
	COLOMBARIUM			
		15 ans	716.00	
		30 ans	1.432.00	
Photocopies	Format A 4	21 x 29,7	0.34	
	Format A 3	Double	0.43	
DEBITS DE BOISSONS	Licences	Restreinte	Maintien du taux maximum fixé par la loi	
		Plein exercice		
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT			4,30 %	Inchangé
TAXE DE BRANCHEMENT A L'EGOUT			517.00	Par logement raccordable
LOYERS (groupe scolaire)	Révisables tous les 3 ans (1.01.2009)		637.00	Par trimestre à échoir
LOYER (rue de l'Eglise)	Révisable le 1.06 chaque année		767.00	Par mois à échoir
RECHERCHES DE RENSEIGNEMENTS	FACULTATIF		20.00	Par demande

Pièce jointe à la délibération du Conseil municipal en date du
14.12.2007.

Le Maire,

Frédéric NERAUD